Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-216802249-20231109-1017DELIB2021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/11/2023
Publication : 14/11/2023
CERTIFIE CONFORME acte exécutoire le 14/11/2023

CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 9 novembre 2023

40 élus présents (55 en exercice, 13 procurations)

M. Régis OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 (31/7.10.2/1017)

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République (loi NOTRé) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal un rapport sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport porte sur les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Par ailleurs, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit, à travers son article 13, deux nouvelles obligations relatives à la présentation du rapport d'orientations budgétaires. Celui-ci doit présenter les objectifs de la collectivité en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, ainsi qu'en matière d'évolution du besoin de financement annuel.

Le rapport annexé, qui précise les enjeux de la stratégie financière et les priorités de l'action municipale pour le prochain exercice budgétaire, a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires pour 2024. Il a été élaboré afin de servir de base aux échanges du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- prend acte, par son vote, de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 qui lui a été soumis.

P.J. : rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Le conseil municipal a pris acte, par son vote à l'unanimité des suffrages exprimés, de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du ROB 2024 qui lui a été soumis.

Le secrétaire de séance

Régis OCHSENBEIN

Mme le Maire

Michèle LUTZ

Rapport d'orientation budgétaire 2024

Conseil Municipal
du 9 novembre 2023

Sommaire

1. Des indicateurs financiers robustes mais menacés dans un contexte inflationniste
   - 1.1. Une dette entièrement sécurisée en constante diminution
   - 1.2. Des dépenses de personnel impactées par les mesures en faveur du pouvoir d'achat et la réorganisation des services
   - 1.3. Un contexte budgétaire contraint du fait de l'inflation et de la hausse des frais financiers sans compensation de l'Etat
   - 1.4. Les orientations budgétaires : inflation et rebond des taux d'intérêts obligent à un phasage des investissements en adéquation avec ce nouvel environnement
   - 1.5. Budget des Pompes Funèbres : des indicateurs financiers fragilisés dans un secteur fortement concurrentiel
2. Orientations politiques
3. Conclusion

1. Des indicateurs financiers robustes mais menacés dans un contexte inflationniste

Une épargne brute 2022 qui rebondit à 29,2 M€ après la crise sanitaire

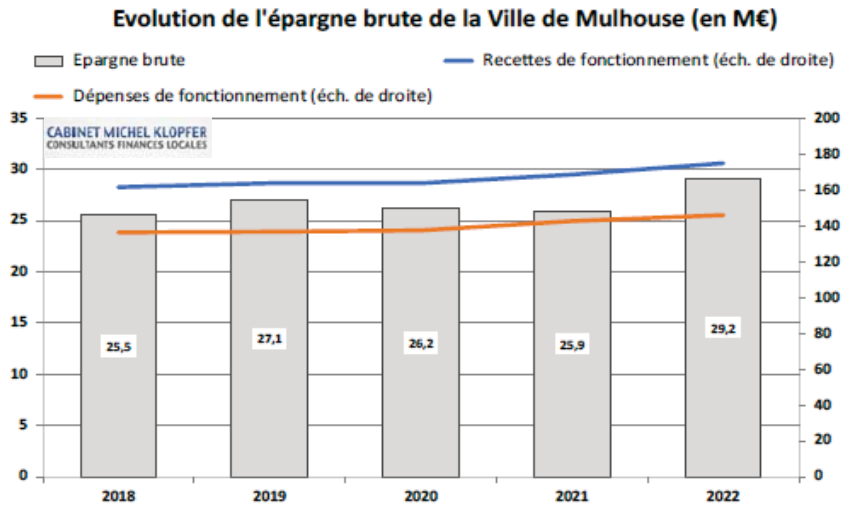

Épargne brute retraitée des recettes exceptionnelles de cessions, du loyer de l'hôtel de police (dépenses et recettes) et du fonds de soutien aux emprunts à risque.

Des dépenses d'équipement freinées par la crise sanitaire, les pénuries de main d'œuvre et difficultés d'approvisionnement, mais qui atteignent 175 M€ sur les cinq dernières années

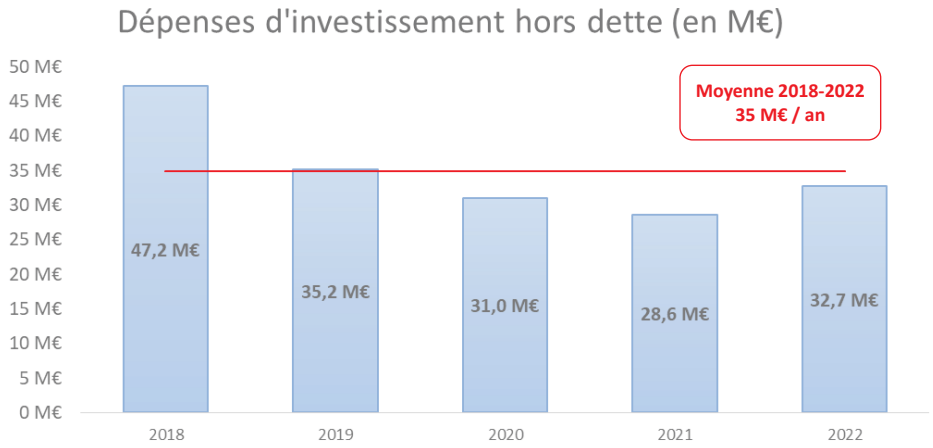

- **L'épargne brute dégagée par Mulhouse représente 16,7% de ses recettes réelles de fonctionnement. Ce taux est légèrement supérieur à la moyenne de l'échantillon des grandes villes centre appartenant à une communauté d'agglomération**

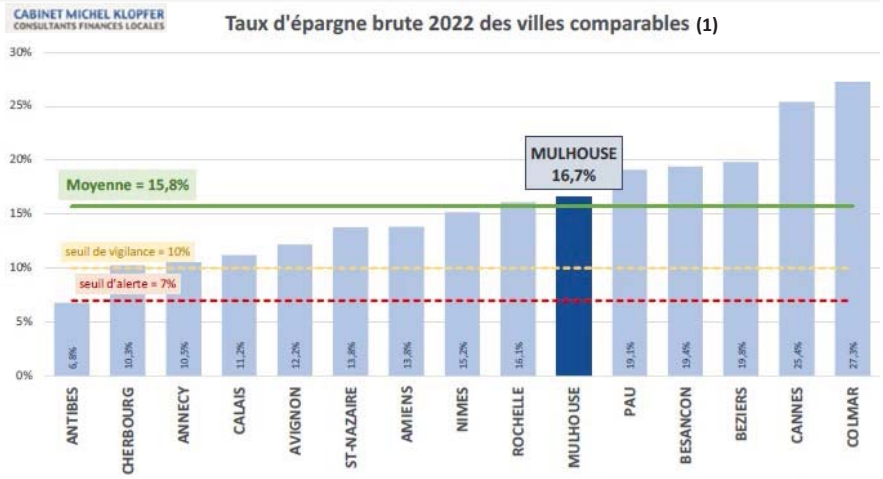

(1) Villes de plus de 70 000 habitants appartenant à une communauté d'agglomération
Moyenne : 108 000 habitants

La capacité de désendettement s'améliore pour atteindre 7,3 années fin 2022 grâce à un stock de dette en baisse de -9,2 M€ et une épargne brute optimisée mais reste supérieure à la moyenne

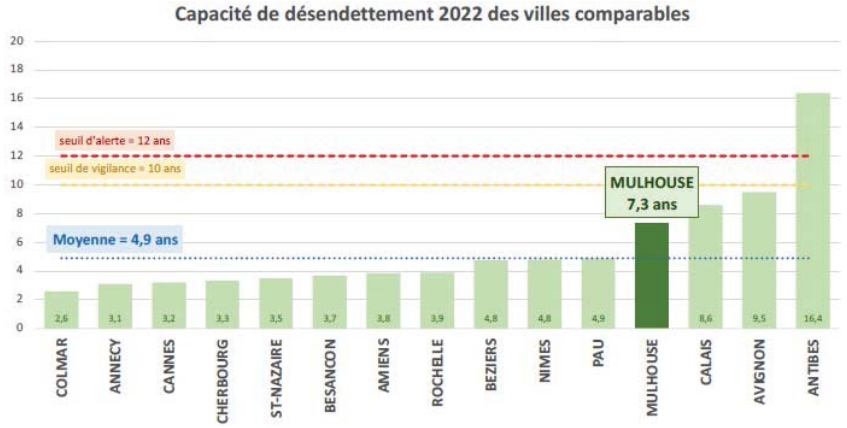

(*) Epargne brute hors dépenses et recettes non récurrentes

- **Les dépenses réelles de fonctionnement sont conformes à la moyenne des villes comparables à 1319€ / hab**
  La part consacrée aux subventions est de 249€/hab. contre 204 €/hab. en moyenne.

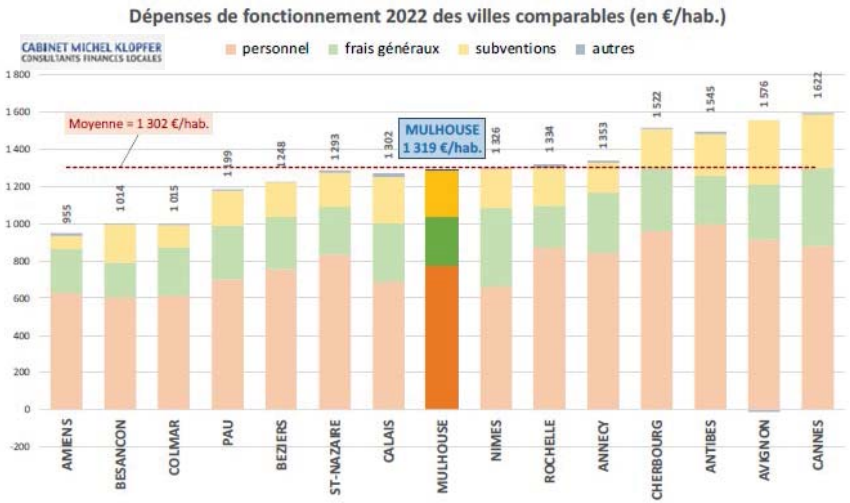

Le taux de foncier bâti se situe en-dessous de la moyenne de la strate

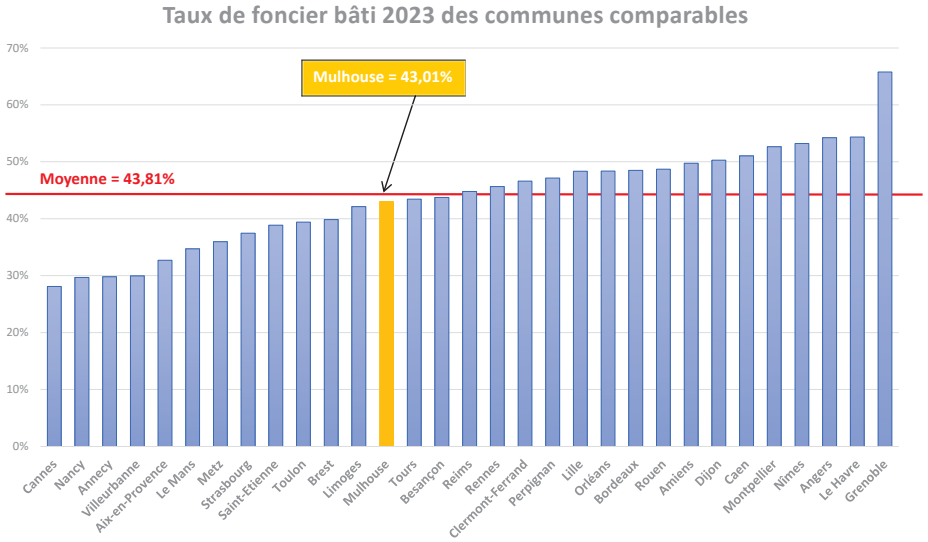

Des recettes fiscales limitées par des valeurs locatives parmi les plus faibles de la strate

- **Les bases de foncier bâti sur Mulhouse demeurent inférieures de -25% à la moyenne de l'échantillon**

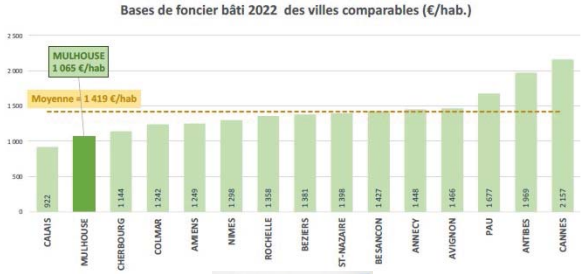

- **En conséquence, les recettes de fiscalité ne représentent que 583 € par habitant, un montant très inférieur à la moyenne de l'échantillon de 829 €**

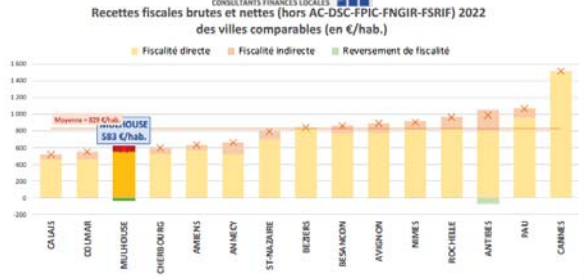

Le produit communal des impôts sur les ménages rapporté au nombre d'habitants reste parmi les plus faibles de l'échantillon

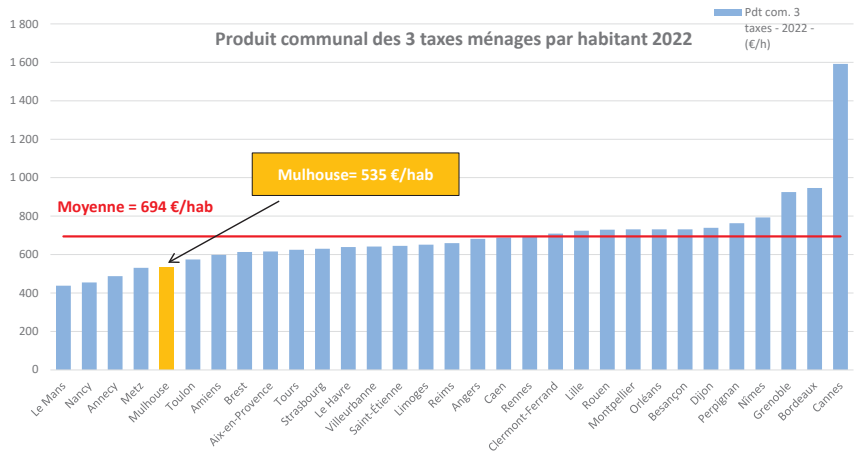

- **Le produit communal des ménages 2023 sur Mulhouse devrait atteindre 579 €/hab (+44€)**

Une structure sociale qui laisse peu de marges de manoeuvre

- **Un revenu par habitant parmi les plus faibles de la strate**

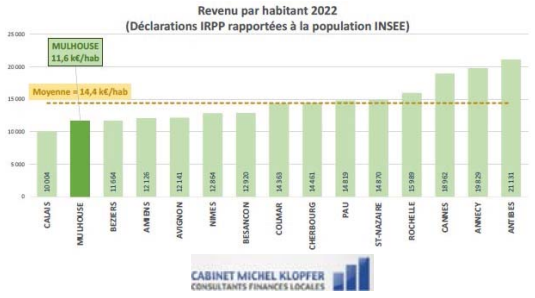

- **45% de la population réside en Quartier Politique de la Ville**

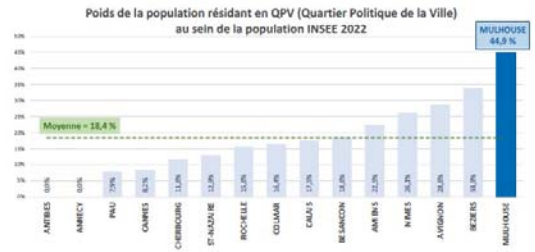

2023 : des ratios financiers menacés par l'inflation qui conduit à un rebond des taux d'intérêts

- **des recettes réelles de fonctionnement 2023 attendues entre 178 et 180 M€ pour des dépenses réelles approchant les 152 à 154 M€**
- **l'épargne brute 2023 devrait atteindre 24 M€ à 26 M€ en retrait sous l'impact du contexte fortement inflationniste et du rebond des charges financières (14% des recettes réelles de fonctionnement / seuil d'alerte 10%)**
- **le niveau d'investissement 2023 : 35 à 40 M€**
- **une capacité de désendettement dégradée mais sous le seuil de vigilance de 10 ans**

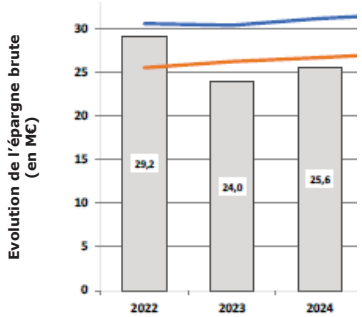

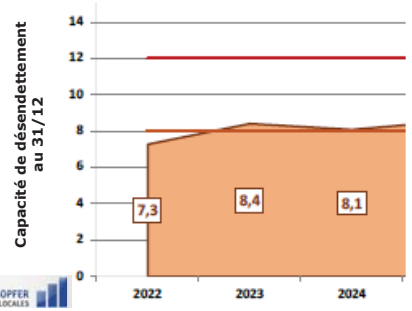

Des recettes assises sur une faible proportion de recettes fiscales et des dotations d'Etat à l'évolution limitée

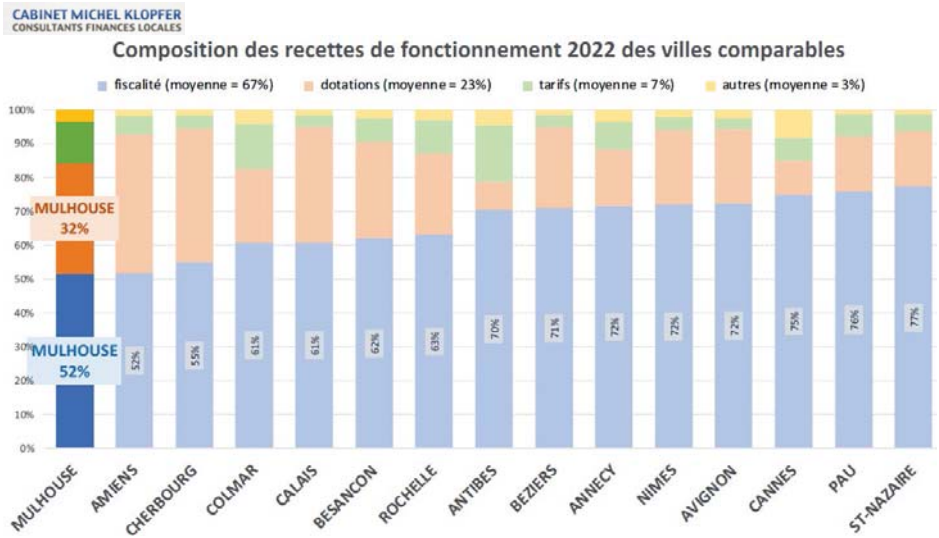

1.1. Une dette entièrement sécurisée en constante diminution

Le poids budgétaire des droits de mutation demeure inférieur à la moyenne de la strate

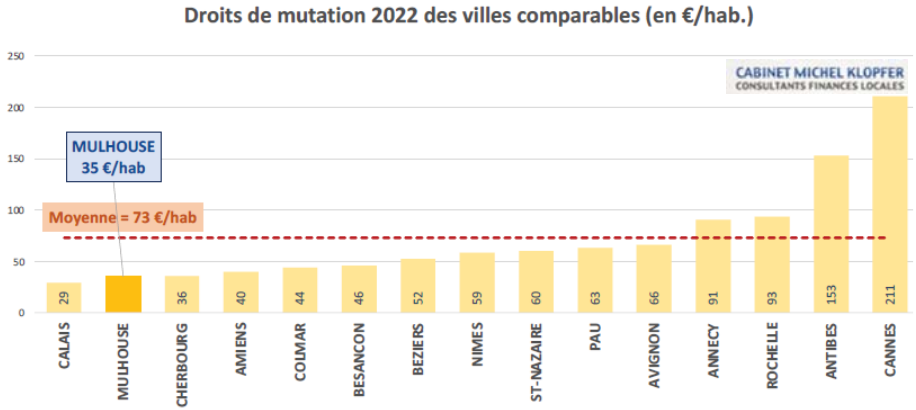

Un désendettement qui se poursuit

- **Remboursement du capital de la dette 2023 : 22,5 M€**
- **Emprunt prévisionnel 2023 : 13 M€**
- **L'encours de dette en repli pour la 5ème année consécutive devrait poursuivre sa baisse et se rapprocher du seuil des 200 M€ en 2023**

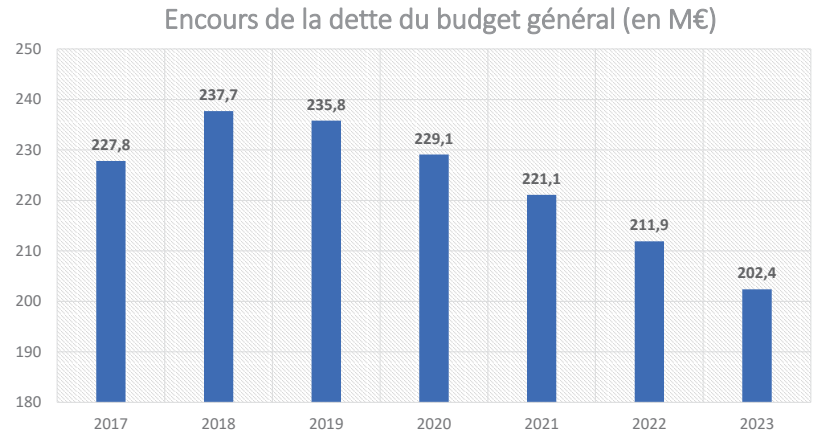

Un environnement inflationniste des taux d'intérêts

- **Le taux moyen de la dette repart à la hausse à 2,06%** (contre 1,60% en 2022/1,86% en 2021/1,99% en 2020 et 2,14% en 2019)
- **Le contexte de taux favorable sur 2019-2022 prend fin et oblige la Ville de Mulhouse à limiter le recours à l'emprunt**
- **A ce jour, la Ville n'a pas contracté d'emprunt en 2023 mais prévoit de contracter les emprunts suivants dont le montant sera précisé en fonction des besoins effectifs de financement**

Etablissement	Montant	Conditions	Date de versement
Banque des Territoires	3 M€	Taux fixe à 2,00% (enveloppe d'Etat spécifique)	Fin 2023 ou début 2024
À définir	10 M€	Taux variable Euribor 3M + marge : *estimé à 4,80%** **taux septembre 2023*	15/12/2023

Une dette indexée majoritairement à taux fixes et répartie entre plusieurs partenaires

La dette est principalement exposée sur le taux fixe pour 76% et à 24% sur taux variable

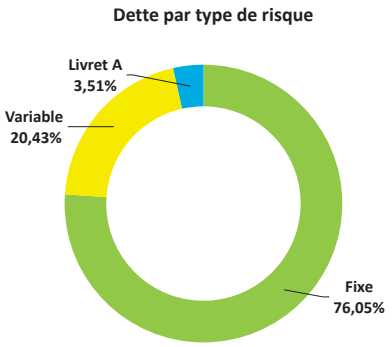

La répartition par établissements reste très diversifiée au-delà de la part prépondérante de la SFIL/CAFFIL (41,7%)

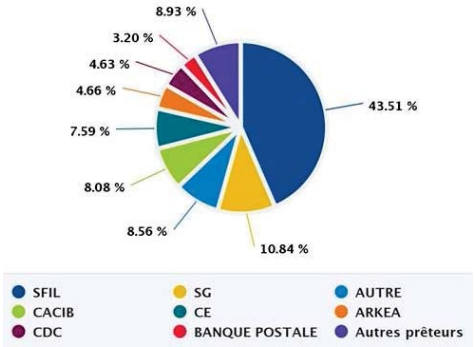

Une absence de risque au sens de la Charte de Bonne Conduite

- **Au 31/12/2023, les prêts structurés ont été intégralement remboursés. La Ville n'a plus aucun prêt à risque et présente désormais un encours de dette noté 1A, meilleure notation de la charte Gissler**

Répartition du risque des emprunts Ville de Mulhouse au 31/12/2023

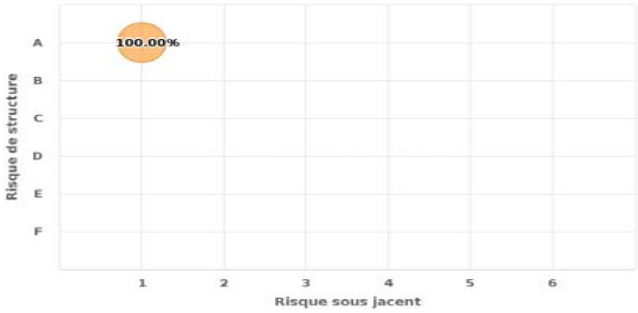

- **Détail de la masse salariale 2021/2022 :**

STRUCTURE CHARGES DE PERSONNEL	Dépenses 2021	Dépenses 2022	Evolution	
Traitements indiciaires	52 401 157	54 434 657	+3,88%	
NBI	959 826	966 036	+0,65%	
Régimes indemnitaires	7 248 972	7 842 665	+8,19%	
Participation aux mutuelles (santé + prévoyance)	808 958	844 384	+4,38%	
Heures supplémentaires	1 614 278	1 770 386	+9,67%	(1)
Vacations (emplois aidés compris)	2 519 139	2 843 895	+12,89%	(1)
Astreintes	304 517	311 160	+2,18%	(1)
Autres éléments de rémunération (SFT, Indemnité de Résidence…)	2 321 309	2 460 080	+5,98%	
Pensions régime local	975 459	817 772	-16,17%	
Autres charges de personnel (hors paie)	2 822 439	1 679 927	-40,48%	
TOTAL	**71 976 054**	**73 970 962**	**2,77%**	

(1) Dépenses 2021 anormalement basses en raison de la situation sanitaire

- **Avantages en nature accordés par la collectivité en 2022 :**

Avantages en nature				
Logements	Véhicules	PDE	Repas	TOTAL
93 569 €	43 800 €	35 332 €	255 €	172 956 €

1.2. Des dépenses de personnel impactées par les mesures en faveur du pouvoir d'achat et la réorganisation des services

Des effectifs exposés aux tensions sur le marché de l'emploi

- **1425 agents municipaux soit 1321 ETP composent les effectifs au 1er septembre 2023. Ces effectifs sont en recul en raison d'un taux de vacances de postes observé supérieur aux années précédentes**
- **Le transfert de la compétence eau à la communauté d'agglomération au 1er janvier 2023 se traduit par la mutation de 116 agents à m2A**

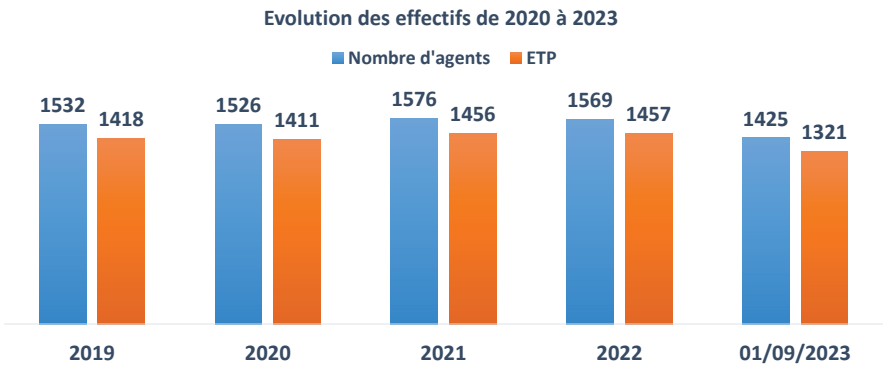

- **Taux d'évolution annuel moyen des frais de personnel : +2,1% sur 2018-2022**
- **Les prévisions 2023 intègrent les revalorisations de +1,5% du point d'indice aux 1er juillet 2023 et +1,5% au 1er octobre 2023**
- **La construction budgétaire 2024 intègre +5 points d'indice et hausse du SMIC au 1er janvier, ainsi que la mise en œuvre de tickets restaurant**

En M€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 anticipé	CA 2024 prévisionnel
Charges de personnel services municipaux	67,68	67,93	69,31	71,98	73,97	72,80	78,43
Vacations portées par autres services que	1,00	0,87	0,73	0,69	1,28	0,85	0,90
Charges de personnel services mutualisés	10,61	10,64	11,09	11,00	10,58	8,90	6,50
Retraitement Transfert Compétence Eau	*-6,22*	*-6,32*	*-6,36*	*-6,26*	*-6,38*		
Total (à périmètre constant)	**73,07**	**73,12**	**74,77**	**77,41**	**79,45**	**82,55**	**85,83**
Evolution		*0,1%*	*2,3%*	*3,5%*	*2,6%*	*3,9%*	*4,0%*

- **Le taux d'augmentation des frais de personnel des collectivités territoriales atteint +2,6 % par an en moyenne entre 2018 et 2022 :**

	2019/2018	2020/2019	2021/2020	2022/2021
Evolution des charges de personnel des collectivités territoriales au plan national	1,50%	1,10%	2,90%	5,10%

- **Durée effective de travail de l'année 2023**

  L'accord sur le temps de travail du 1er janvier 2015 est conforme à la législation encadrant le temps de travail en France

- **Répartition des agents par catégories statutaires :**

  Les effectifs attendus en hausse au 31/12/2024 en raison de la réorganisation des services mutualisés qui se traduit par un transfert d'effectifs à la Ville

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	01/09/2023	Prévisionnel 31/12/2023	Prévisionnel 2024
A	249	271	268	261	297	305
B	192	196	207	187	205	212
C	1085	1109	1094	977	992	1007
Total	**1526**	**1576**	**1569**	**1425**	**1494**	**1524**

dont 116 agents transférés à m2A suite au transfert de la compétence eau

- **Participation à la protection sociale complémentaire :**

  La Ville respecte les termes de la loi de transformation de la fonction publique sur la participation obligatoire des employeurs territoriaux au financement des garanties de protection sociale complémentaire des agents entre 2024 et 2026 → 1 599 agents couverts à un niveau supérieur à la moyenne. La participation moyenne s'élève à 580 €/an pour la santé contre 276 €/an au niveau national. Pour la prévoyance, elle s'élève à 119 €/an contre 154 € au niveau national.

Contraintes et points d'attention sur 2023-2028

Sur les recettes :

- **une perte d'épargne brute de -4 M€ non-compensée par l'Etat lors du covid**
- **des bases fiscales faibles et perte de levier fiscal avec la suppression de la TH et la division par 2 des bases de foncier bâti industriel**
- **un impact incertain de la revalorisation de Dotation de Solidarité Communautaire par le Conseil d'Agglomération**
- **un retour d'attribution de compensation à la Ville suite à la réorganisation des services dont le montant n'est pas stabilisé**
- **une volatilité des droits de mutation (3,9 M€ en 2022) fortement exposés à la hausse des taux qui conduit au ralentissement des ventes immobilières**
- **un nouvel encadrement des finances locales ou baisse des dotations par l'Etat dans le cadre du redressement des comptes publics ?**

Contraintes et points d'attention sur 2023-2028

Sur les dépenses :

- **une inflation sur tous les postes de dépenses/coût de projets : +4,9% à septembre**
- **la volatilité des dépenses énergétiques : +5 M€ en 2023**
- **des mesures de soutien du pouvoir d'achat des agents et de l'attractivité de la collectivité (revalorisation du point d'indice, RIFSEEP, chèques-déjeuners…) : +3,5 M€**
- **une forte augmentation des frais financiers : taux d'intérêts à 4,5% en 2023 contre 0,63% début 2022**
- **un niveau élevé des investissements projetés : 43 M€/an**
- **un niveau d'épargne brute laissant peu de marges de manoeuvre**

1.3. Un contexte budgétaire contraint du fait de l'inflation et de la hausse des frais financiers sans compensation de l'Etat

Lois de finances 2024 : abondement des dotations et objectif de redressement des comptes publics

- **Effort des collectivités au redressement des comptes publics** → encadrement des dépenses réelles de fonctionnement de l'inflation -0,5 soit +2% pour 2024
- **Extinction des dispositifs de soutien des collectivités face à l'explosion des prix de l'énergie**
- **Fonds vert : 2 Mds€** pour soutenir les projets écologiques des collectivités locales fléchés sur la rénovation des écoles contre 1,5 Mds€ en 2023

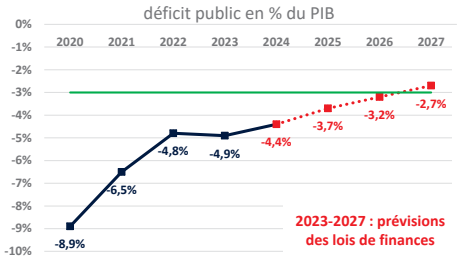

Source : loi de programmation des finances publiques 2023-2027

- **Stabilisation et verdissement de la DSIL et de la DPV**
- **Des dotations d'Etat abondées de 220 M€ soit +0,8% par rapport à 2023 sur une évolution déconnectée de l'inflation**

Les choix déjà opérés pour faire face à ce contexte

- **des économies réalisées sur les dépenses de gestion : -1,1 M€**
- **une hausse de fiscalité en 2023 pour couvrir 30% des besoins d'épargne complémentaire : +4,88%**
- **baisse significative des consommations pour l'éclairage public**
- **des investissements maintenus et phasés : 360 M€ sur 2020 à 2028**
- **Un soutien préservé au tissu associatif local : 15,8 M€**

1.4. Les orientations budgétaires : inflation et rebond des taux d'intérêts obligent à un phasage des investissements en adéquation avec ce nouvel environnement

Des comptes publics dégradés sujets aux aléas sur le prix de l'énergie

- **Le PLF 2024 actuellement débattu repose sur les prévisions suivantes :**
  - **croissance de 1,4% en 2024** après +1% en 2023
  - **inflation de +2,6%** après 4,9% en 2023
- **Une dette publique stable à 111,3% du PIB en 2024 contre 111,2% du PIB en 2023**

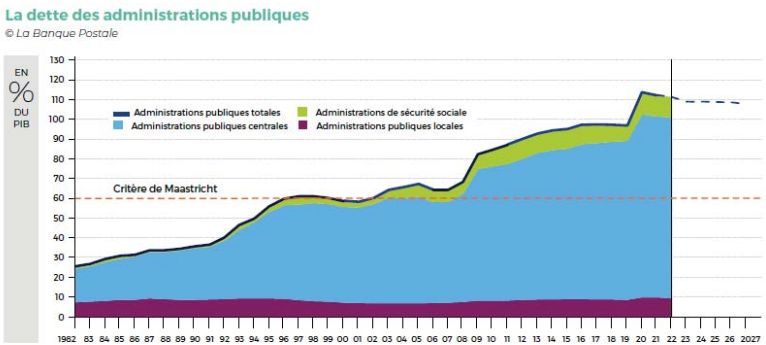

Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2022 puis programme de stabilité 2023-2027 (avril 2023).

Une évolution de nos principales recettes corrélée à la situation conjoncturelle

Les compensations fiscales d'exonérations et dégrèvements accordés par l'Etat (2,3 M€ et 1,3% des recettes)	↗	**Compensation de foncier bâti sur les établissements industriels corrélée à l'inflation prévisionnelle et au rythme d'évolution des bases industrielles**
Les droits de stationnement et forfaits post-stationnement (4,9 M€ soit 3% des recettes)	↗	**Evolution de +0,3 M€ en fonction de la politique tarifaire**
Les participations de partenaires institutionnels (CeA, DRAC, CAF, Casino…) représentent 6,5 M€ en 2021 et 4% des recettes	→	**Maintien anticipé des participations de nos partenaires à leur niveau 2023**
Les produits issus de la tarification des services (5,5 M€ et 3% des recettes)	↗	**Progression de l'enveloppe globale des recettes de tarification de +2% correspondant à des évolutions ciblées**
Les remboursements de personnels mis à disposition (11,6 M€ en 2022 et 7% des recettes)	↗	**Evolution indexée comme la masse salariale à +4%**
Les produits du domaine constitués des loyers et redevances (7,1 M€ et 4% des recettes)	↗	**Evolution anticipée de 1%**
Les produits financiers (0,7 M€ et 0,4% de nos recettes)	→	**Stables en 2024**

Des dotations d'Etat déconnectées de l'évolution de l'inflation

- **DSU : attendue à +3,2% soit 28,2 M€ pour Mulhouse et répartie entre toutes les communes urbaines confrontées à une insuffisance de ressources supportant des charges élevées**
- **DGF : son montant global demeure stable soit une baisse en termes réels. Tenant compte de facteurs locaux, elle est anticipée en retrait de -0,2% à 19,2 M€ et déconnectée de l'inflation prévisionnelle**
- **Dotation Nationale de Péréquation (1,5 M€) : recul anticipé de -5% et consécutif à la réforme des indicateurs pris en compte dans le calcul de péréquation**

hypothèses d'inflation	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indice des prix à la consommation*	2,1%	5,9%	5,6%	2,4%	1,9%	1,8%	1,7%	1,7%

** 2021-2022 : INSEE*

2023-2025 : prévisions Banque de France à juin 2023

Une épargne brute à optimiser pour permettre un financement équilibré des investissements

- **Les projections 2024 en dépenses réelles de fonctionnement tous budgets confondus sont anticipées entre 156 et 158 M€ dont 155 à 156 M€ pour le budget principal**

EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	2025	2026	2027	2028
BUDGET PRINCIPAL	153,11 M€	155,56 M€	158,05 M€	160,58 M€	163,15 M€	165,76 M€
BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES	1,08 M€	1,10 M€	1,11 M€	1,13 M€	1,15 M€	1,17 M€
TOTAL BUDGETS CONSOLIDES	154,19 M€	156,66 M€	159,16 M€	161,71 M€	164,30 M€	166,92 M€

- **Dans un contexte de rebond des frais financiers, de mesures en faveur de l'attractivité des emplois, de préservation des subventions aux associations et d'inflation, la stratégie financière 2024 de la Ville sera fondée sur la stabilisation globale des dépenses de fonctionnement hors ressources humaines et hors-énergie**

Une évolution de nos principales recettes corrélée à la situation conjoncturelle

Les contributions directes (61,6 M€ et 34% des recettes réelles de fonctionnement)	↗	**Le produit fiscal progresse de +3,8% :** **• stabilité des taux** **• revalorisation forfaitaire des bases des locaux d'habitation indexée sur l'inflation prévisionnelle : +4,2%** **• Revalorisation forfaitaire des bases des locaux commerciaux : +0,5%** **• Evolution physique des bases selon la moyenne annuelle observée sur 2017-2022** **• Compensations de TH intégrées au produit de foncier bâti**
Les retours communautaires (ACTP et DSC : 21,28 M€ et 13% des recettes)	↗	**En évolution de +0,8 M€ à +1,8 M€ pour tenir compte de la réorganisation de services et de la revalorisation de la DSC par la Communauté d'Agglomération**
Les droits de mutation (3,9 M€ et 2% de nos ressources en 2022)	↘	**Baisse anticipée de -30% liée au ralentissement du marché de l'immobilier consécutivement à la hausse des taux d'intérêts et au resserrement des conditions d'octroi des crédits**
La taxe sur la consommation finale d'électricité (1,6 M€ et 1% des recettes)	↗	**Légère progression en 2024 du fait des hausses tarifaires de l'énergie**
Les droits de place (1,28 M€ et 1% des recettes)	→	**Stabilité anticipée**

Des subventions préservées à un niveau élevé et adaptées aux besoins du tissu associatif

- **La stabilisation du niveau de subventionnement s'appuiera sur :**
  - ➔ un dialogue de gestion permanent avec les associations
  - ➔ l'application de critères d'attribution des subventions pour faire converger nos participations aux besoins effectifs
- **Les subventions aux partenaires associatifs devraient approcher les 13 M€ au même niveau que 2023**
- **Une subvention d'équilibre de près de 3 M€ au CCAS s'y ajoutera pour apporter une attention particulière aux plus démunis**
- **Les participations aux organismes de regroupement (SDIS, Opéra du Rhin, HEAR…) plafonneront à 12 M€ en 2024**

La masse salariale portera des mesures en faveur de l'attractivité des emplois

- **Principal poste de dépenses de la collectivité (80 M€), sa progression a été contenue à +2,1% par an en moyenne depuis 2018**
- **L'impact des mesures nationales subies et mesures locales décidées en faveur du pouvoir d'achat (évolution de 5 points d'indice et mesures catégorielles, mesures locales sur le régime indemnitaire, évolution de l'organisation, mise en œuvre des titres déjeuners, effet carrière, évolution d'1 point des cotisations de caisses de retraite…) conduit à une augmentation de +4% sur 2024**
- **Cette trajectoire d'évolution devra être contenue à +1% en 2025, +2% en 2026 puis +1% par an pour conjuguer un renforcement de l'attractivité des emplois et la maîtrise de ce poste**

Une épargne brute favorisant un financement équilibré des investissements

- **L'épargne brute est maintenue entre 24 et 26 M€ en dépit du rebond des frais financiers de +2 M€ grâce à une maîtrise stricte des dépenses de fonctionnement. Elle reste tributaire d'un recul effectif des coûts énergétiques à un niveau intermédiaire entre 2022 et 2023**
- **Le taux d'épargne brute est projeté entre 13 et 15% pour un seuil d'alerte à 8-10%**
- **L'épargne nette (épargne après avoir remboursé la dette) ressort à 4 M€ pour 2024**

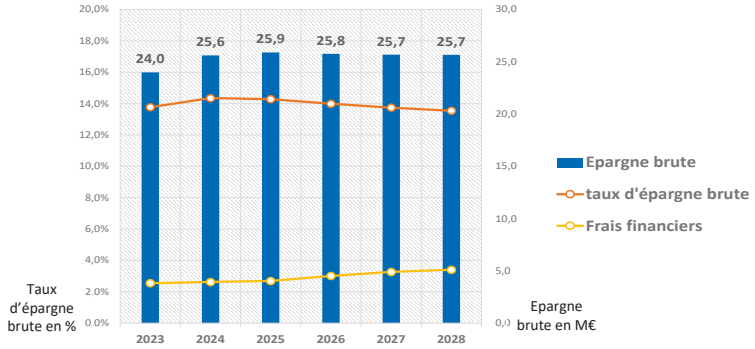

Les moyens des services seront maîtrisés à +1,9 % hors énergie

Le travail de maîtrise des charges de gestion a permis de réaliser 1,1 M€ d'économies. La Ville cible une évolution moyenne de +1,9% par an qui s'appuiera sur :

- ➔ la méthodologie du budget global par direction qui facilite l'optimisation et la rationalisation des dépenses et recettes par activité (renégociations, redéploiements d'enveloppes, ciblage d'économies, financement par de nouvelles recettes…)
- ➔ la priorité à la stabilité des enveloppes budgétaires
- ➔ un examen de l'opportunité de chaque dépense
- ➔ le développement des mutualisations des fonctions ressources et techniques au sein des services de la collectivité

Les dépenses d'énergie sont anticipées à un niveau intermédiaire entre 2022 et 2023 après un doublement en 2023 pour se stabiliser et évoluer selon l'inflation sur la période 2025-2028

Un programme d'investissement ambitieux en adéquation avec nos capacités de financement

Le programme d'investissement est majoritairement autofinancé ce qui nous conduit à anticiper une stabilité du stock de dette à horizon 2028 avec un plan de financement qui se décline comme suit :

- **autofinancement : 60%**
- **subventions et FCTVA : 36%**
- **consommation du fonds de roulement : 7%**
- **désendettement : -3%**

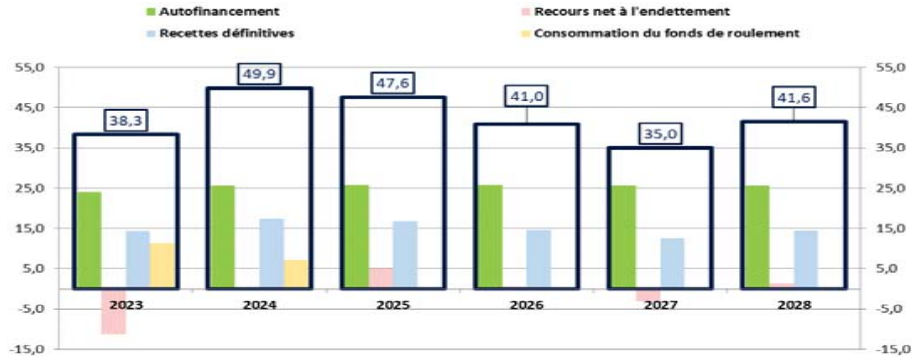

Recours net à l'endettement = montant des nouveaux emprunts après déduction de la dette amortie dans l'année

Un programme d'investissement ambitieux en adéquation avec nos capacités de financement

- **Des investissements d'envergure estimés à 253 M€ de réalisations de 2023 à 2028 permettront de poursuivre la transformation de la Ville, favoriser la rénovation urbaine de ses quartiers, soutenir le développement du Plan Ecoles, accélérer l'innovation numérique et la transition environnementale**

Types d'investissement	CA 2023-2028 prév. en M€
Investissements pluriannuels en APCP - Travaux d'aménagement et de construction majeurs, participations aux travaux d'aménagement dans le cadre de concessions et subventions d'équipement aux partenaires	219,6
Investissements annuels en travaux de maintenance	12,5
Investissements annuels en mobilier (véhicules, informatique, matériel, mobilier…)	11,8
Investissements annuels en acquisitions foncières	7,6
Investissements annuels à caractère financier	1,8
Effort d'équipement total en réalisations	**253,3**

Les ratios d'analyse financière valident la solidité de ce scenario

- **La capacité de désendettement se dégrade temporairement en 2023 sous l'effet de la crise énergétique avant de se stabiliser autour de 8 années entre 2024 et 2028, à distance du seuil d'alerte**

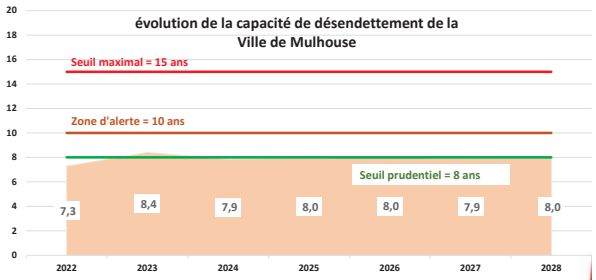

- **Les financements obtenus auprès de nos partenaires pour nos projets d'investissements et l'autofinancement dégagé en fonctionnement devraient permettre un désendettement d'ici 2028**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Remboursement de dette	21,3	21,4	21,0	21,1	19,2	18,2
Emprunts	10,0	21,0	26,0	21,7	16,0	19,6
Besoin de financement	-11,3	-0,4	5,0	0,6	-3,2	1,4
Encours de dette au 31/12	201,5	201,1	206,1	206,7	203,5	204,9

Un programme d'investissement ambitieux en adéquation avec nos capacités de financement

- **43 M€ d'investissements par an sont programmés en moyenne sur les 6 prochains exercices budgétaires**

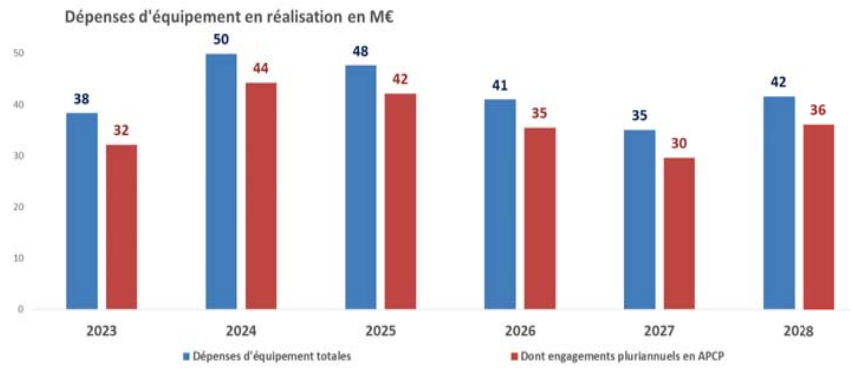

Une dette remboursée en 2 années d'épargne brute

- **Les dépenses d'investissement ont porté essentiellement sur des travaux de maintenance et la fin des paiements du 3ème four**
- **L'exploitation du service permet de financer les dépenses d'équipement sans recours à l'emprunt → le ratio de solvabilité demeure à un niveau bas**
- **L'obligation de couvrir les amortissements par l'épargne brute fragilise tout nouvel investissement destiné à élargir le panel de prestations**

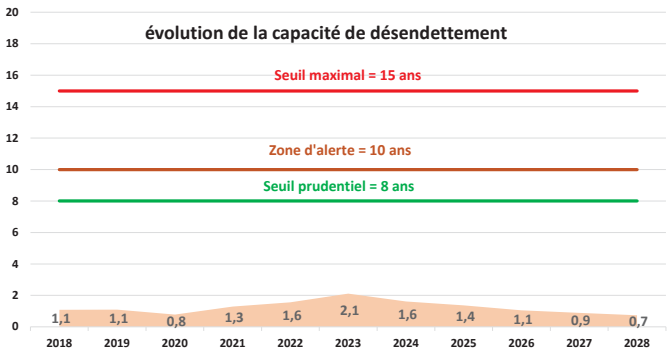

1.5. Budget des Pompes Funèbres : des indicateurs financiers fragilisés dans un secteur fortement concurrentiel

Les projections 2024-2028

- **Des hypothèses de fonctionnement qui favorisent un redressement de l'épargne brute :**
  - **moyens des services : 1,5%**
  - **frais de personnel : +4% sous l'effet des mesures en faveur du pouvoir d'achat**
  - **frais financiers selon le tableau d'amortissement de la dette**
  - **sur les recettes de crémation, l'intégration d'un effet volume de +0,5% et l'examen d'un ajustement tarifaire permettraient d'alléger la contrainte d'amortissement et de faire face à la hausse des coûts sur tous les postes de dépenses**

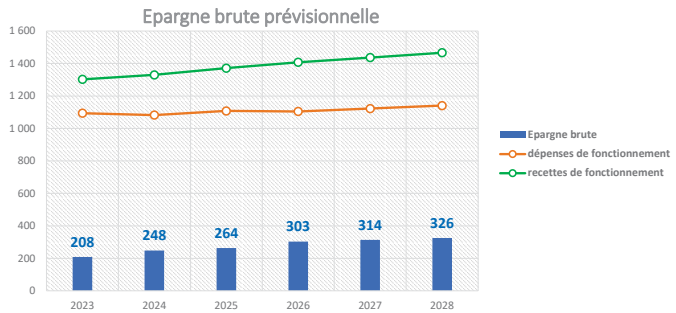

Une épargne brute fragilisée mais à un niveau satisfaisant

- **Epargne brute 2022 : 310 k€ soit 24% des recettes réelles de fonctionnement**
- **Elle est anticipée en retrait en 2023 sous l'effet conjugué d'une baisse des recettes de creusement, d'une stabilisation des recettes de crémation et de dépenses dynamiques (revalorisation du point d'indice, inflation et hausse de l'énergie…) mais à distance du seuil d'alerte**
- **Les recettes des crémations, représentent 74% des recettes de fonctionnement à 943 k€ en 2022**

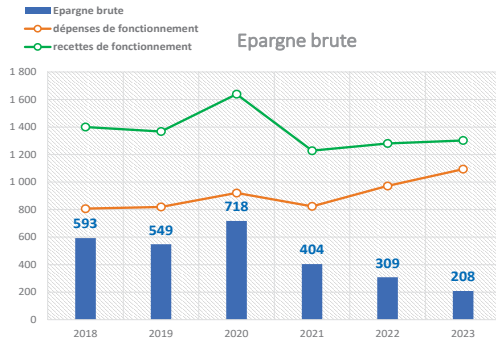

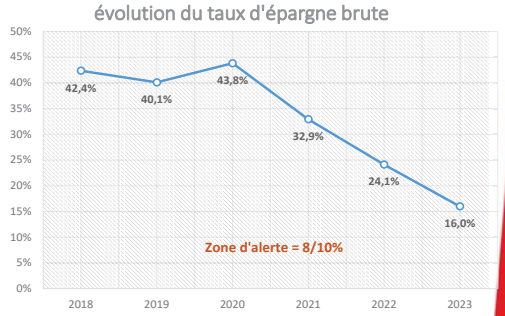

Une ambition, un projet déclinés en 4 axes:

1. Mulhouse se transforme
2. Mulhouse protège
3. Mulhouse s'engage
4. Mulhouse s'épanouit

Les projections 2024-2028

- **Les capacités de financement ainsi dégagées permettent d'assurer la maintenance de l'équipement et de compléter l'offre de services par la création d'une salle de convivialité pour 1,5 à 2 M€ HT**
- **Le financement pourrait être assuré à partir des réserves reportées sans dette complémentaire et sous réserve d'une stabilité du niveau de crémations**

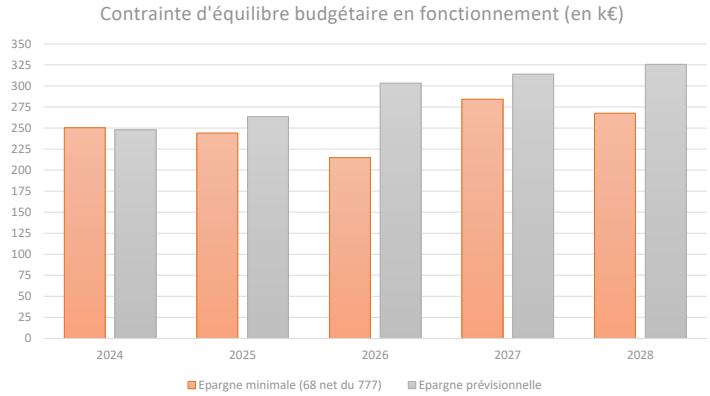

1. Mulhouse se transforme

Mobilités douces :

La place du vélo et du piéton

- **Développement des Mobilités Douces (DMD)** : finaliser les études d'avant-projet
- **Plan Vélo :** aménager de **nouvelles pistes cyclables** : rue d'Illzach, rue des Bateliers, rue Gutenberg
- Implanter des **garages à vélos**
- 1ère année de fonctionnement de la **Cité du Vélo**
- Renouvellement du contrat de **vélo libre service**

Voirie

- Entretenir les **ouvrages d'art** et préparer la reconstruction des ponts des Noyer et Bonnes Gens
- Continuer les travaux de **maintenance et de réfection de la chaussée**

Stationnement

- **Moderniser les parkings :** Parking Porte-Jeune B puis parking Maréchaux
- Participer à la construction de deux **ouvrages de stationnement** (secteur Gare-Fonderie)
- Démarrer le déploiement des **bornes de recharges électriques :** suite relance Appel à Initiatives Privées

2. Orientations politiques :

1. Mulhouse se transforme

Donner une nouvelle vie aux anciens sites d'activités industrielles :

- **Faire du Quartier DMC une référence :**

- Restructurer et végétaliser les voiries internes avec un cœur préservé des circulations motorisées
- Aménager les bâtiments 59/60
- Démarrer les travaux de dépollution
- Expérimenter les premiers cas d'usage du jumeau numérique
- Démarrer les travaux de réhabilitation du bâtiment 62

- **Donner une nouvelle vie à l'ancienne usine SACM de la Fonderie :**

- Aménager les voiries de desserte du site de la Fonderie
- Développer des formes originales d'habitat (lofts, coliving …)
- Accompagner le développement de l'écosystème numérique

1. Mulhouse se transforme

Nature en ville

- Poursuivre les aménagements de **Mulhouse Diagonales** :
  - Lien entre le marché et Promenade de la Doller
  - Aménagement Berges de l'Ill
  - Aménagement de l'ancienne station service du boulevard Stoessel
- Continuer le **Programme de plantation d'arbres**
- **Poursuivre l'opération bosquet des jeunes pousses**
- **Ecole Nature :** réaménager 3 cours d'écoles résilientes (Nordfeld, Brant et Pranard)
- **Aménager la Place des Victoires**
- Assurer le **suivi qualité des espaces publics**
- **Conduire l'étude écosystémique** sur le quartier du Rebberg
- S'engager pour un **PLUi mettant l'accent sur la nature en ville** (préservation et renaturation sur le quartier péricentre)
- Elaborer notre **schéma directeur d'adaptation au changement climatique**
- **Gestion des corvidés :** mise en œuvre de nouvelles mesures

2. Mulhouse protège

- **Sécurité des personnes et des biens**

  - Poursuivre les travaux de modernisation et d'extension du **réseau de vidéo protection :** au-moins 10 nouvelles caméras installées en 2024
  - Renforcer la lutte contre l'utilisation abusive des trottinettes électriques et autres engins motorisés
  - Poursuivre les actions spécifiques de **lutte contre les dépôts sauvages d'encombrants**
  - Réorganiser la **médiation/tranquillité publique** au plus proche des habitants
  - Développer les actions de **sensibilisation auprès des séniors** sur les thématiques de la sécurité et de la prévention
  - Etendre le dispositif **« papi-mamie prévention école »**

- **Gestion des risques**

  - Mettre à jour le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**
  - **Mettre en œuvre** le plan d'action de renforcement de la sécurité numérique

1. Mulhouse se transforme

Renouvellement des quartiers :

- Poursuivre **la transformation des quartiers** dans le cadre du NPNRU (Drouot, Coteaux, Fonderie):
  - Démolition du patrimoine obsolète ou dangereux
  - Rénovation (notamment énergétique) des logements
  - Accompagnement des démolitions
  - Aménagement des espaces publics
  - Rénovation et construction de nouvelles écoles
  - Création des lieux d'initiatives et d'activités (Box, Miroir Cité…)

- Renforcer **l'attractivité du Centre Ville et Secteur Gare**
  - Extension du plateau piétonnier
  - Etudes sur secteurs Salvator, Bourse
  - Aménagement de la place des Victoires
  - Implantation de nouveaux projets privés sur le quartier Gare

Et sur l'ensemble de la ville

Poursuivre la politique d'aides à la **mise en valeur du patrimoine** en renforçant les synergies avec la réhabilitation de l'habitat

3. Mulhouse s'engage

Pour soutenir le dynamisme entrepreneurial et commercial

- Accompagner la dynamique commerciale sur les axes Bâle et Briand
- Soutenir le rayonnement du nouveau tiers-lieu installé dans la **Box Briand** (ANRU +)
- Poursuivre la transformation du Marché du canal couvert

Pour rendre le citoyen acteur de la cité

- Soutenir **le dynamisme des instances participatives renouvelées** et notamment leur implication dans les projets de transformation urbaine et l'amélioration du cadre de vie
- Après le vote, engager la concrétisation des premiers projets du **budget participatif**
- Développer **l'appropriation des projets** concertés pendant les travaux et après la livraison des grands projets du mandat
- Accompagner les 8 **centres socio-culturels dans leurs adaptations aux évolutions sociétales**
- Poursuivre le soutien à l'engagement et aux associations, en particulier par la pérennisation d'Explor'assos
- **Contrat de Ville** : engager le nouveau contrat de Ville
- **DMC** : expérimenter une **plateforme collaborative numérique** avec les habitants (volet citoyen du Jumeau Numérique)

2. Mulhouse protège

Soutien aux plus fragiles des Mulhousiens

- **Démarche Mulhouse Solidaire :** mise en œuvre des chantiers prioritaires issus de la démarche
- **Centre communal d'action sociale (CCAS) :** mise en œuvre de nouveaux projets ou actions (lutte contre l'isolement des séniors …)
- **Mise en œuvre du Contrat Local de Santé n°3 :**
  - création d'une unité mobile de dépistage dans les quartiers
  - ouverture d'une consultation d'accès aux soins
- Poursuivre le **dispositif Permis de louer** sur le périmètre Fonderie, Mertzau, Colmar
- Poursuivre le programme de **mise en accessibilité** et le travail partenarial avec les associations

Agir contre la fracture numérique

- **Poursuivre** les actions de sensibilisation aux enjeux du numérique
- Faciliter l'accès aux droits, **faciliter les démarches du quotidien**, accompagner vers l'**autonomie numérique**, avec le réseau de solidarité numérique
- Offrir des services numériques **accessibles à tous**
- Contribuer à **l'émergence d'une filière de réemploi** d'équipements numériques

4. Mulhouse s'épanouit

Education

- Poursuivre la mise en œuvre du **Plan école** (livraison des GS 1 et 2 aux Coteaux, livraison du GS Victor Hugo à Bourtzwiller) et réaménager **3 cours d'écoles résilientes** (EM Pranard Nordfeld et Brant)
- Parachever le déploiement du **plan numérique dans les écoles**
- Participer au programme **« Ambitions Mulhouse »**, pour mieux prendre en charge les élèves au comportement hautement perturbateur et lutter contre le décrochage scolaire
- Poursuivre l'engagement dans les **cités éducatives des Coteaux** et de **Bourtzwiller**
- Accompagner les enfants et leur famille dans le cadre du Programme de **Réussite Educative**

Famille, jeunesse, aînés

- Poursuivre la **prise en charge à 60% de l'abonnement transport des collégiens et lycéens**
- Créer un réseau d'appui à la parentalité
- Favoriser les dispositifs en faveur de **l'engagement des jeunes**
- Poursuivre le Plan d'action **« Ville amie des ainés »**
- Accompagner les **séniors** dans leur démarche pour l'obtention de la **gratuité des transports**
- Réaliser les travaux de la **salle de convivialité** et d'un nouveau mémentorium au **centre funéraire**

3. Mulhouse s'engage

Pour une Ville sobre en énergie et en ressources :

- Poursuivre la mise en œuvre **du Plan de sobriété énergétique**
- Mettre en œuvre **le Plan Lumière comprenant** une rénovation massive et accélérée de l'éclairage public
- Appliquer **le référentiel d'éco conditionnalité** sur les projets

Les axes du référentiel d'éco conditionnalité

La construction budgétaire 2024 s'inscrit dans la continuité d'une période de bouleversements qui, de pandémie en crise énergétique, a modifié les conditions d'élaboration budgétaire.

Les projections budgétaires tiennent compte d'une inflation en retrait mais qui perdure, de l'impact des mesures nationales et locales en faveur des agents, du rebond marqué des intérêts de la dette et d'incertitudes fortes sur la chute des droits de mutation et le recul effectif des dépenses énergétiques.

La réduction importante des leviers fiscaux a profondément marqué les finances locales et oblige à se réinterroger sur le niveau des prix des prestations de service public.

Ce contexte conduit à piloter la dépense publique de façon responsable en conjuguant poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de gestion avec un phasage adapté de la politique d'investissement qui permettra de poursuivre la transformation de la Ville, de soutenir l'économie locale et d'accompagner la transition écologique.

L'épargne brute devrait se stabiliser entre 24 et 26 M€, l'encours de dette autour de 210 M€ pour une capacité de désendettement qui reste à distance du seuil d'alerte des 10 ans

4. Mulhouse s'épanouit

Culture, tourisme, loisirs

- Lancer **la nouvelle feuille de route culture** de la Ville de Mulhouse
- Obtenir le **label « orchestre national en région »**
- Développer le **pôle d'excellence en matière d'arts visuels** : engager l'implantation du FRAC, démarrer les travaux des ateliers d'artistes et l'ancienne synagogue de Dornach …
- Fêter les 800 ans de l'émergence de Mulhouse en tant que ville
- Organiser la rencontre annuelle des acteurs culturels
- Lancer la démarche de **labellisation 100% EAC** : diagnostic, mise en œuvre des actions de médiation (écoles, OSM, musées, Conservatoire, Kunsthalle)

Sports

Equipements

- Renforcer l'offre sur les plateaux de proximité, Street workout Erbland, Street workout Terrasses du Musée, Street workout Coteaux, Tables échecs parc Salvator, skate-park gare, rénovation terrain échauffement Stade Drouot et à venir
- Créer un terrain synthétique stade Barina
- Rénover la Halle aux Cotons en espaces sportifs dédiés au futur collège, site DMC et au secteur associatif
- Construire un gymnase dédié au collège Villon et au secteur associatif

Evènement

- JO 2024 : accueillir la flamme olympique et les délégations à Mulhouse
- Emmener des jeunes mulhousiens sur des épreuves olympiques

3. Conclusion :